

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS243

présenté par
M. Falorni, rapporteur

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 2 :

« Cette dernière peut également... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.